



Axe 3 : Offrons de vraies alternatives pour une mobilité durable

19 – Renforcer les dispositions en faveur du covoiturage (page 69)

La description de l'action

Le covoiturage est un levier important des mesures favorables à l'organisation des transports ;

bien pris en compte dans les plans transports, le covoiturage n'en reste pas moins sous utilisé, tant vis à vis des objectifs de report modal que des effets attendus sur la réduction des émissions de polluants et de GES ;

l'animation d'un dispositif adapté aux contraintes de l'armature territoriale de l'espace métropolitain associé aux investissements prévus dans l'agenda des transports et le PDU doit permettre d'accroître les chances de réussite d'une telle politique à partir de l'élaboration d'un plan covoiturage qui

-Année 2019-

portera des objectifs ambitieux et des actions particulières :

- sensibilisation et mise en relation des publics cibles notamment dans les zones d'activités et les zones urbaines d'emplois
- positionnement des aires de covoitages sur les axes routiers pertinents
- avantages dédiés en cas de pics de pollution
- accès aux espaces limités à la circulation

Les objectifs poursuivis

- Améliorer le taux de remplissage des voitures (accroître de 20 % par rapport à 2017)

Le pilotage	Le type d'action
AMP- Direction de la Mobilité Associations-Communes	Sensibilisation des publics cibles- planification à partir des principaux axes de déplacement domiciles travail- travaux d'aménagement adaptés au stationnement
Les éléments financiers	Le calendrier fixé
100 000€	

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact	Les co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes par véhicule particulier - Nombre de points covoiturage créés 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie réalisée (consommation de kWh évitée) - Emission de gaz à effet de serre (tonnes évitées) - Emission de polluants (tonnes évitées) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des nuisances sonores - Amélioration de la santé - Pacification de l'espace public - Décongestion routière

Remarque CAN Environnement :

Le CAN Environnement a demandé que, sur la L2, une des voies de circulation soit réservée aux Transports Collectifs (type voie diamant aux USA ou au CANADA), donc bus et covoiturage. Il a également demandé que des parkings relais soient aménagés de manière à encourager le covoiturage ou les modes actifs. A ce jour, sans réponse.